

Inauguration de la borne e-charge50



Françoise Pech

Nicole Godard, Jean-Claude Braud, conseillers départementaux et Marius Lavarde, adjoint, devant la borne de recharge.

SAINT-JEAN-DE-DAYE

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. La commune s'est positionnée en 2015 pour la pose d'une borne électrique. Le département de la Manche est un territoire propice au développement de l'électromobilité. Son parc automobile compte 200 000 véhicules particuliers, près de 80 % des actifs manchois ont recours à la voiture pour aller au

travail, la moyenne des trajets domicile-travail est inférieure à 30 km. Le Syndicat des Energies de la Manche (SDEM50) a proposé aux communes d'intégrer le plan de déploiement d'infrastructures de recharge, tout en restant maître-d'ouvrage des installations. 129 bornes de recharge sont prévues dans la Manche.

Vendredi 3 février, la borne de recharge pour deux véhicules a été inaugurée, place de la 30^e Division, en centre bourg. L'utilisateur doit se procurer un badge.